

Compte à rebours

Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS



Bonne année à tous! Voici le dernier numéro du bulletin *Compte à rebours*!

Le 1^{er} janvier 2011, date officielle de transition aux IFRS pour les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public, sonne la fin du « *Compte à rebours* ». Le

processus de transition aux IFRS qui s'est échelonné tout au long de l'année a été semé de nombreux imprévus, et de rebondissements en ce qui a trait au calendrier et à l'étendue des projets en cours de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Dans ce dernier numéro, nous ferons une rétrospective des événements en matière d'IFRS et regarderons ce qui pointe à l'horizon. L'article principal de ce numéro résume les faits saillants du processus de transition aux IFRS au Canada et donne un aperçu des prochains grands projets de l'IASB. On poursuit sur le même thème avec la rubrique « *Dans la pratique* », où LightYear effectue une vérification finale avec Hugues Gardien, son conseiller chez Deloitte, et se prépare à entrer de plain-pied dans le monde des IFRS après avoir effectué la transition.

Comme il s'agit du dernier numéro de *Compte à rebours*, j'aimerais en profiter pour vous donner mon point de vue ainsi qu'un petit aperçu de ce que Deloitte aura bientôt à vous offrir.

Revenons d'abord sur le passage aux IFRS. Le temps a passé depuis la publication de notre premier numéro de *Compte à rebours* en janvier 2008. Une des choses qui m'a marqué au cours de cette période, c'est à quel point les rédacteurs de *Compte à rebours* ont dû fréquemment s'ajuster et produire des articles et des analyses de plus en plus pointus, au fur et à mesure qu'augmentaient les connaissances des lecteurs en matière d'IFRS.

Table de matières

| | |
|----------------------------------------|----|
| Les IFRS au Canada – Faits saillants | 2 |
| Dans la pratique | 5 |
| Dix éléments clés à considérer | 8 |
| Publications et événements de Deloitte | 10 |
| Tour d'horizon | 12 |
| Personnes-ressources | 14 |

Visitez-nous à www.DeloitteIFRS.ca/fr

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel.



Même si le passage aux IFRS est maintenant chose du passé pour LightYear, l'application des IFRS en 2011 constituera une autre phase de transition au cours de laquelle LightYear devra revoir une dernière fois son bilan d'ouverture selon les IFRS et se préparer à présenter ses premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS. Pour l'aider à franchir cette prochaine phase de transition, LightYear a établi un centre d'excellence des IFRS qui sera géré par Deloitte. Le centre d'excellence permettra à LightYear d'être au courant de tous les changements à venir et des conséquences d'ordre pratique.



Les premiers numéros de Compte à rebours étaient axés sur les « principes essentiels » des IFRS – plus particulièrement les exigences en vertu d'IFRS 1, la nécessité d'établir un plan de conversion tôt dans le processus et les éléments à considérer concernant les systèmes, les ressources IFRS, la formation et les répercussions secondaires. En route vers le passage aux IFRS, nous avons adapté nos « mises à jour » sur les IFRS comme les lecteurs devenaient plus à l'aise avec les IFRS et que leur degré de connaissance augmentait. Ces mises à jour ont été faites par l'intermédiaire de la rubrique « Dans la pratique », où l'on traite des aspects pratiques et des problèmes d'application, ainsi qu'au moyen d'articles portant sur les événements à venir en matière d'IFRS et les projets de l'IASB. Nous avons fait du chemin depuis et, désormais, nos mises à jour ne seront plus axées sur le processus de transition, mais plutôt sur les « nouveaux PCGR » et sur la compréhension de leur application au quotidien. Cela dit, bien que le compte à rebours est bel et bien terminé, je suis heureux d'annoncer la publication de deux nouveaux bulletins de Deloitte Canada pour nos lecteurs de Compte à rebours. Vous recevrez bientôt le premier numéro du bulletin intitulé « Pleins feux sur les IFRS – Canada », qui sera publié à peu près chaque mois, alors que le second bulletin sera publié trimestriellement.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture du dernier numéro de Compte à rebours et vous remercie de l'intérêt continu que vous avez manifesté et des messages que nous avons reçus au cours des dernières années. Continuez à nous faire parvenir des suggestions et des commentaires et n'hésitez pas à nous faire savoir le type de nouvelles en matière d'information financière que vous souhaiteriez recevoir dans l'avenir.

Bonne chance et félicitations – nous y sommes presque!

Don Newell

Leader National des services IFRS

Les IFRS au Canada – Faits saillants

Le contexte des IFRS a beaucoup évolué en 2010, de nombreux changements étant survenus tout au long de l'année. Ainsi se termine l'une des années les plus intéressantes de la période de transition, puisque le 1er janvier 2011 est la date officielle de basculement aux IFRS pour les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Le passage à l'utilisation officielle et à l'application continue d'un seul ensemble, et non plus deux, de livres comptables conformes aux IFRS est une étape qui mérite d'être célébrée.

Toutefois, la transition aux IFRS n'est pas tout à fait terminée puisque, à la fin du premier trimestre de 2011, les entreprises devront présenter leur premier jeu d'états financiers intermédiaires selon les IFRS, lesquels devront également être conformes aux règlements révisés et aux modifications publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) en octobre 2010 afin de faciliter la transition aux IFRS, y compris une nouvelle version du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (Règlement 52-107), qui établit les principes comptables et les normes d'audit que tous les émetteurs sont tenus d'utiliser pour la préparation des documents déposés auprès d'organismes de réglementation. La principale modification apportée au Règlement 52-107 est l'obligation pour les émetteurs de préparer des états financiers conformément aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'IASB, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, sous réserve de seulement quelques exceptions pour les émetteurs étrangers, les émetteurs inscrits auprès de la SEC et les entités ayant des activités à tarifs réglementés. Par la suite, les entreprises devront présenter, en fin d'exercice, leurs premiers états financiers annuels selon les IFRS. En outre, au cours du premier semestre de 2011, l'IASB prévoit terminer ses principaux projets prévus au programme de travail révisé – notamment en ce qui a trait aux contrats de location, aux revenus, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers. Question de demeurer dans l'esprit des Fêtes, nous profitons de cette période de répit entre la période de transition et l'application des IFRS pour visiter les « fantômes » du passé et scruter l'avenir des IFRS.

IFRS – Le passé

Le tableau ci-après présente un sommaire des événements ayant marqué le processus de transition aux IFRS pour les entreprises canadiennes en 2010, y compris les principaux projets de l'IASB ainsi que les faits nouveaux pertinents en matière de réglementation au Canada. En ce qui concerne les dates d'entrée en vigueur des projets prioritaires de l'IASB, Sir David Tweedie (président de l'IASB) a mentionné, au cours du discours d'ouverture du colloque nord-américain de 2010 sur les IFRS, tenu à Toronto le 23 novembre 2010, que les projets qui seront terminés en 2011 ne prendront pas effet avant le 1er janvier 2013 afin de faciliter la transition au Canada. Une description plus détaillée de chacun des événements est présentée à la suite du tableau.

| Projet | Événement/Publication | Date | Bulletin Compte à rebours |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|
| IASB – Modifications apportées aux normes définitives | | | |
| Améliorations annuelles | Améliorations aux IFRS de 2010 | 6 mai 2010 | Mai 2010 |
| Décomptabilisation | Améliorations des informations à fournir concernant la décomptabilisation pour les opérations de transfert d'actifs financiers | 7 octobre 2010 | Octobre 2010 |
| | L'IASB publie des modifications à IFRS 1 | 20 décembre 2010 | Numéro actuel |
| IASB – Exposés-sondages | | | |
| Avantages postérieurs à l'emploi | Régimes à prestations définies | 29 avril 2010 | Avril 2010 |
| Présentation des états financiers | Présentation des autres éléments du résultat global | 27 mai 2010 | Juin 2010 |
| Revenus | Projet conjoint de l'IASB et du FASB d'une nouvelle norme sur la constatation des produits | 24 juin 2010 | Juin 2010 |
| Évaluation de la juste valeur | L'IASB publie un exposé-sondage intitulé « Évaluations de la juste valeur – Analyse de l'incertitude de mesure » | 29 juin 2010 | Juillet 2010 |
| Contrats d'assurance | L'IASB publie un exposé-sondage sur les contrats d'assurance | 30 juillet 2010 | Août 2010 |
| Contrats de location | L'IASB publie des propositions sur les informations financières relatives aux contrats de location | 17 août 2010 | Août 2010 |
| Instruments financiers | L'IASB propose des modifications à l'option de la juste valeur pour les passifs financiers | 11 mai 2010 | Mai 2010 |
| | L'IASB propose des améliorations à la comptabilité de couverture | 9 décembre 2010 | Numéro actuel |

| Événement/Publication | Date | Bulletin Compte à rebours |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|
| Conseil des normes comptables du Canada (CNC) | | |
| Le Canada propose de reporter de deux ans l'adoption des IFRS par les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés | 29 juillet 2010 | Août 2010 |
| Le Canada propose le report de l'adoption des IFRS par les sociétés de placement | 9 août 2010 | Août 2010 |
| Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) | | |
| Les ACVM publient des modifications relatives aux IFRS apportées à divers règlements et instructions générales | 3 octobre 2010 | Octobre 2010 |
| Les ACVM reportent le passage des fonds d'investissement aux IFRS | 11 octobre 2010 | Octobre 2010 |
| Les ACVM publient des modifications relatives aux IFRS | 10 novembre 2010 | Novembre 2010 |

IASB – Modifications aux normes définitives

6 mai 2010 : Améliorations aux IFRS de 2010

L'IASB a publié des améliorations aux IFRS – un ensemble de modifications apportées à sept IFRS dans le cadre du programme d'améliorations aux IFRS de 2010. Ces modifications s'appliquent aux entités qui adopteront ou appliqueront les IFRS en 2011. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au [numéro de mai 2010](#) du bulletin Compte à rebours.

7 octobre 2010 : Améliorations des informations à fournir concernant la décomptabilisation pour les opérations de transfert d'actifs financiers

L'IASB a publié des modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, dans le cadre de son examen approfondi des activités hors bilan. Les modifications permettront aux utilisateurs d'états financiers d'améliorer leur compréhension des opérations de transfert des actifs financiers (les titrisations par exemple), notamment leur compréhension des effets possibles des risques, s'il en est, auxquels l'entité qui a transféré les actifs peut continuer d'être exposée. Les entités doivent appliquer les modifications aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.

IASB – Exposés-sondage

29 avril 2010 : Régimes à prestations définies

L'exposé-sondage publié propose d'éliminer le traitement permis en vertu d'IAS 19 concernant le report et l'amortissement des écarts actuariels. D'autres modifications concernent l'évaluation et la décomposition des diverses composantes de la charge au titre des prestations. Les modifications devraient être finalisées au cours du premier trimestre de 2011.

11 mai 2010 : L'IASB propose des modifications à l'option de la juste valeur pour les passifs financiers

L'IASB a publié un exposé-sondage proposant des modifications à l'application de l'option de la juste valeur pour les passifs financiers selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IASB a proposé que tous les gains ou pertes qui résultent des variations du « risque de crédit propre à l'entité » lié aux passifs financiers qu'une entité décide d'évaluer à la juste

valeur soient comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global » et non dans le résultat net.

27 mai 2010 : Présentation des autres éléments du résultat global

Un exposé-sondage a été publié afin d'améliorer la cohérence de la présentation des autres éléments du résultat global. La proposition vise à exiger des entités de présenter les résultats et les autres éléments du résultat global dans des sections distinctes d'un état continu. La période de commentaires est maintenant terminée, mais on ignore pour l'instant à quel moment une nouvelle norme sera proposée.

24 juin 2010 : Projet conjoint de l'IASB et du FASB d'une nouvelle norme sur la constatation des produits

La constatation des produits est une des priorités de l'IASB. Un exposé-sondage a été publié en 2010 et la publication d'une nouvelle norme est prévue pour 2011. Les lignes directrices proposées constitueraient une norme unique pour le traitement de tous les types de contrats générateurs de revenus et en vertu de cette norme, le transfert de contrôle d'un bien ou d'un service constitue une exigence pour la comptabilisation des revenus. L'exposé-sondage propose des modifications importantes à la constatation des produits tirés de contrats de prestations multiples. La publication d'une nouvelle norme est prévue avant la fin de juin 2011.

29 juin 2010 : L'IASB publie un exposé-sondage intitulé « Évaluations de la juste valeur – Analyse de l'incertitude de mesure »

Le 29 juin 2010, l'IASB a publié un appel à commentaires sur des améliorations supplémentaires à apporter aux informations à fournir concernant les évaluations à la juste valeur de niveau 3, qui avaient été proposées dans l'exposé-sondage intitulé « Évaluation à la juste valeur » publié par l'IASB en mai 2009.

30 juillet 2010 : L'IASB publie un exposé-sondage sur les contrats d'assurance

L'exposé-sondage sur les contrats d'assurance qui a été publié propose une nouvelle IFRS que les assureurs de tous les pays appliqueraient de façon uniforme à tous les types de contrats d'assurance. Ce projet est une des priorités de l'IASB et la

publication d'une nouvelle IFRS est prévue au cours du premier semestre de 2011.

17 août 2010 : L'IASB publie des propositions sur les informations financières relatives aux contrats de location

L'exposé-sondage publié en août 2010 propose des modifications importantes aux méthodes de comptabilisation des contrats de location tant pour les preneurs que pour les bailleurs. Sous réserve de certaines exemptions, les preneurs devront comptabiliser un actif d'utilisation et un passif correspondant dans le bilan. Deux méthodes comptables sont proposées pour les bailleurs : la méthode de la décomptabilisation et la méthode axée sur l'obligation de performance. Ce projet est également une priorité pour l'IASB et la publication d'une nouvelle norme est prévue d'ici la fin du deuxième semestre de 2011.

Conseil des normes comptables du Canada (CNC)

29 juillet 2010 : Le Canada propose de reporter de deux ans l'adoption des IFRS par les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés

Le CNC a publié un exposé-sondage dans lequel il propose de reporter de deux ans l'adoption des IFRS par les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés. La nouvelle date d'adoption serait le 1^{er} janvier 2013, et l'adoption anticipée serait permise.

9 août 2010 : Le Canada propose le report de l'adoption des IFRS par les sociétés de placement

Le CNC a publié un exposé-sondage dans lequel il propose que les sociétés de placement soient autorisées à continuer d'appliquer les normes comptables actuelles pendant une année supplémentaire (c.-à-d. le report d'un an de la date de basculement aux IFRS). L'adoption des IFRS sera obligatoire pour les états financiers intermédiaires et annuels des périodes annuelles ouvertes à compter du 2 janvier 2012.

IFRS – L'avenir

Un coup d'œil aux événements passés relatifs aux IFRS donne un léger aperçu des événements futurs. L'IASB a publié un nouveau programme de travail en décembre 2010, lequel comprend des modifications supplémentaires apportées au calendrier et aux dates d'achèvement prévues pour de nombreux projets. Un des points qui retient particulièrement l'attention est le fait qu'aucun projet ne figure au calendrier après le mois de juin 2011. Évidemment, cela ne signifie pas que l'IASB prendra un congé prolongé, mais plutôt qu'aucun projet n'a encore été déterminé pour la période postérieure à juin 2011 et que l'IASB ne veut pas être lié en raison de plans préétablis ou d'idées préconçues véhiculées dans la sphère publique. Le principal objectif de l'IASB consiste maintenant à réaliser, d'ici le 30 juin 2011, les quatre projets clés qui ont été déterminés comme des priorités (voir plus haut). Cela ne signifie pas que les autres projets seront mis de côté, mais que les quatre projets prioritaires seront, tout au moins, achevés avant cette date.

En ce qui a trait aux projets déterminés, l'IASB a récemment publié un appel à commentaires concernant les dates d'entrée en vigueur. Dans cet appel à commentaires, l'IASB reconnaît qu'un nombre assez considérable de nouvelles normes seront publiées à l'intérieur d'une assez courte période. Tenant compte du fait que l'adoption de ces normes pourrait nécessiter beaucoup de temps, entraîner des coûts importants et susciter une éventuelle opposition si les parties intéressées ne sont pas consultées, l'IASB a demandé les commentaires du public sur la meilleure approche à adopter pour la mise en œuvre des nouvelles normes. Est-ce que ça devrait se faire du jour au lendemain ou progressivement? Dans le premier cas, quelle devrait être la date d'adoption et devrait-il y avoir

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)

3 octobre 2010 : Les ACVM publient des modifications relatives aux IFRS apportées à divers règlements et instructions générales

Les ACVM ont publié des modifications relatives aux IFRS apportées à un certain nombre de règlements et d'instructions générales afin de tenir compte du passage aux IFRS et de mettre à jour la terminologie et les références comptables. Les modifications ont pour l'essentiel été apportées aux obligations d'information continue, de prospectus, d'attestation et d'inscription ainsi que, dans une moindre mesure, à divers autres règlements. Les modifications ont pris effet le 1^{er} janvier 2011. Veuillez vous reporter au [numéro du mois d'octobre](#) pour de plus amples renseignements.

11 octobre 2010 : Les ACVM reportent le passage des fonds d'investissement aux IFRS

En parallèle avec le report de l'adoption des IFRS par les sociétés de placement annoncé par le CNC, les ACVM préfèrent que l'exemption de consolidation proposée par l'IASB soit en vigueur avant de rendre le passage aux IFRS obligatoire pour les fonds d'investissement. La nouvelle date visée pour le passage des fonds d'investissement aux IFRS est le 1^{er} janvier 2012.

10 novembre 2010 : Les ACVM publient des modifications relatives aux IFRS

Les ACVM ont publié une version révisée de l'Avis 52-306 du personnel des ACVM – *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures conformes aux PCGR* afin de refléter la transition aux Normes internationales d'information financière. Plus particulièrement, l'Avis a été modifié pour inclure des indications précises à l'intention des émetteurs au sujet des autres mesures conformes aux PCGR exigées par les IFRS. Les ACVM ont également apporté des modifications relatives aux IFRS à l'Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects afin de refléter les modifications apportées à l'Instruction générale 52-306.

des lignes directrices différentes ou des exemptions additionnelles pour les nouveaux adoptants des IFRS? Étant donné l'éventail des normes qui seront modifiées (contrats de location, revenus, avantages du personnel, consolidation, instruments financiers, contrats d'assurance, coentreprises), l'IASB a une lourde tâche à accomplir. Les entités canadiennes devraient toutefois prendre connaissance de l'appel à commentaires et se préparer à donner leur opinion au cas où elles auraient (avec juste raison) des inquiétudes quant au calendrier et à l'approche à adopter concernant la mise en œuvre de ces nouvelles normes. Immédiatement après l'adoption des IFRS au Canada, les entités pourraient ne pas savoir s'il serait préférable de « faire face » à la nouvelle vague de lignes directrices aussitôt qu'elles sont publiées ou de se donner le temps de s'adapter aux IFRS avant de subir un nouveau bouleversement. L'appel à commentaires de l'IASB décrit ci-dessus a été publié le 19 octobre 2010 et l'IASB a précisé qu'il tiendrait compte des besoins des pays appliquant déjà les IFRS de même que ceux qui sont actuellement en période de transition. La période de commentaires prend fin le 31 janvier 2011. Veuillez cliquer sur les liens ci-dessous pour consulter le communiqué de presse et l'appel à commentaires de l'IASB :

- [Communiqué de presse de l'IASB](#)
- [Appel à commentaires de l'IASB : Dates d'entrée en vigueur et méthodes de transition](#)

Un certain nombre de facteurs, outre ceux mentionnés précédemment, font en sorte qu'il est très difficile de prévoir ce que l'avenir nous réserve. Notamment, nous ne savons toujours pas si et quand les États-Unis adopteront les IFRS – bien que la convergence soit imminente, il y a encore de nombreuses différences entre les IFRS et les PCGR des États-Unis à tous les niveaux, allant de la récupération – ou non – d'éléments par le biais des autres éléments du résultat global à l'existence – ou non – de normes sectorielles détaillées dans des domaines précis. Par ailleurs, le départ de Sir David Tweedie en juin 2011 aura certainement une incidence étant donné qu'il a été l'initiateur de nombreux travaux liés à la convergence internationale. C'est peut-être la raison pour laquelle aucun projet n'a été inscrit au calendrier après juin 2011. Comme dirait Mark Darcy (joué par Colin Firth) dans la dernière scène du film *Le journal de Bridget Jones* : « Il est peut-être temps pour un nouveau départ ».

Dans la pratique



Janvier 2011 est enfin arrivé. Après avoir passé une autre année à régler les questions relatives aux IFRS en collaboration avec Hugues Gardien, son conseiller chez Deloitte, LightYear peut souffler un peu maintenant que tous les obstacles liés aux IFRS ont été surmontés et que l'équipe est fin prête pour la transition. Bien que la date de transition soit maintenant passée, LightYear réalise que tous les efforts déployés relativement aux IFRS devront être poursuivis en 2011. L'équipe de LightYear a retenu deux points importants qu'elle croit nécessaire d'analyser avec Deloitte avant la fin de cet important projet :

- **Vérification** : Passer en revue l'ensemble du projet non seulement pour s'assurer que tout a été fait, mais également pour prendre en note toute observation importante relative au projet qui devra être prise en considération au cours des prochaines périodes.
- **Dernier rappel** : Parallèlement à ce qui précède, évaluer les derniers points à considérer, avant que LightYear ne bascule des PCGR du Canada aux IFRS.
- **Départ** : Ces deux dernières années, les activités de la fonction finances ont principalement été axées sur la transition aux IFRS. La fonction finances de LightYear commence à se préparer à travailler, à l'avenir, en vertu du référentiel des IFRS et cherche à profiter de tous les conseils que Deloitte peut lui fournir en vue de faciliter cette transition aux IFRS.

De quoi s'agit-il?

Vérification

Hugues et LightYear décident de passer en revue les progrès réalisés tout au long du projet et certaines des décisions clés prises à ce jour. Ainsi, ils peuvent prendre le recul nécessaire pour évaluer si certaines décisions préliminaires ont changé et déterminer les prochaines étapes et les principales priorités pour 2011.

| Sujet | Principales modifications/décisions |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Processus de présentation de l'information selon les deux référentiels | <ul style="list-style-type: none"> • LightYear a déterminé l'étendue du processus de présentation de l'information selon les deux référentiels et établi, par ordre d'importance, la liste des rapports internes et externes. • Établissement d'un processus de présentation de l'information selon les deux référentiels • Élaboration d'un calendrier trimestriel de présentation de l'information pour 2010 selon les PCGR du Canada et de présentation de l'information en parallèle pour 2010 selon les IFRS. |
| Exigences relatives au rapport de gestion | <ul style="list-style-type: none"> • LightYear a examiné les informations importantes à fournir dans le rapport de gestion de 2009 à l'égard des nouvelles méthodes comptables, des choix faits en vertu d'IFRS 1, des données chiffrées et de l'incidence des IFRS dans d'autres domaines. • LightYear a examiné les lignes directrices publiées par la CVMO en novembre 2010, portant sur la préparation des premiers états financiers intermédiaires – se reporter au prochain article, dans lequel Hugues Gardien présente à LightYear un résumé des dix principaux points à considérer. • Avant la transition aux IFRS, le rapport de gestion examinera la question de la quantification des changements prévus dans les méthodes comptables. • Après la transition aux IFRS, le rapport de gestion fera la distinction entre les changements découlant des choix de méthodes comptables et ceux découlant d'un changement dans les activités de LightYear. |
| Audit du bilan d'ouverture | <ul style="list-style-type: none"> • LightYear a examiné l'exigence d'IFRS 1 selon laquelle une entité doit préparer un bilan d'ouverture selon les IFRS à la date de transition aux IFRS. • Une ébauche du bilan d'ouverture a été préparée en avril 2010, en prévision des premiers états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS. |
| IFRS | <ul style="list-style-type: none"> • LightYear a revu les exemptions prévues par IFRS 1 dont elle avait décidé de se prévaloir en 2009. • Par ailleurs, LightYear a pris connaissance des modifications apportées à IFRS 1 au cours de 2010 et les a analysées. <p>2009 : exemptions choisies en vertu d'IFRS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> – IFRS 2, Paiement fondé sur des actions – IFRS 3, Regroupements d'entreprises – IAS 16, Immobilisations corporelles et cette norme sera appliquée à certains éléments compris dans les terrains, les constructions et les machines. – IAS 19, Avantages du personnel – IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères – IAS 32 et IAS 39, Instruments financiers : exemptions prévues par IFRS 1 qui ne s'appliquent pas ou dont l'entité a choisi de ne pas se prévaloir <p>Pour de plus amples renseignements, veuillez cliquer ici pour consulter le numéro de décembre 2009 du bulletin Compte à rebours.</p> <p>2010 : Modifications apportées à IFRS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> – IFRS 7 : adoption anticipée de l'exemption relative aux modifications récentes concernant les informations à fournir selon IFRS 7 – ainsi, LightYear aura moins d'informations à fournir. – Utilisation de l'exemption relative au coût présumé pour les actifs pétroliers et gaziers (en effet, LightYear possède une raffinerie de pétrole à Calgary!), ce qui permet de reporter les chiffres établis selon les PCGR du Canada à la date de transition. LightYear comprend qu'elle doit procéder à un test de dépréciation à la date de transition. |

| Sujet | Principales modifications/décisions |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IAS 10, <i>Événements postérieurs à la date de clôture</i> | <ul style="list-style-type: none"> LightYear a pris connaissance de l'exception obligatoire en vertu d'IFRS 1 et a noté que si un événement postérieur à la date de clôture est reçu après la date de transition en ce qui a trait aux estimations effectuées selon les PCGR du Canada, il devra être traité comme un événement ne donnant pas lieu à des ajustements et devra être comptabilisé dans le résultat net. |
| IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i> | <ul style="list-style-type: none"> Une analyse des différences possibles entre IAS 18 et les PCGR du Canada a été effectuée aux fins de l'application rétrospective d'IAS 18 à la date de transition. |
| IAS 24, <i>Information relative aux parties liées</i> | <ul style="list-style-type: none"> Les relations de LightYear avec des parties liées ont été déterminées, de même que les principaux dirigeants et la façon de présenter l'information à fournir. LightYear a adapté le processus d'information financière en fonction des informations supplémentaires qui devront être fournies en vertu d'IAS 24. |
| IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i> | <ul style="list-style-type: none"> LightYear a analysé les termes clés en vertu d'IAS 37 et déterminé les possibles obligations implicites qui n'ont pas été comptabilisées en vertu des PCGR du Canada. En outre, les contrats déficitaires ont été comptabilisés et le processus d'information financière a été modifié de façon à tenir compte de l'augmentation prévue des obligations d'information. |
| IFRS 5, <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i> | <ul style="list-style-type: none"> Le champ d'application, l'approche de comptabilisation, la détermination des activités abandonnées et l'évaluation des pertes de valeur en vertu des IFRS ont été analysés. LightYear a déterminé les situations visées par les principes mentionnés ci-dessus – plus précisément, l'engagement de vendre des installations de production et l'engagement de vendre les activités à tarifs réglementés. |
| IFRS 8, <i>Secteurs opérationnels</i> | <ul style="list-style-type: none"> LightYear a d'abord déterminé le principal décideur opérationnel, lequel a finalement été déterminé en fonction de la personne ayant la responsabilité d'affecter les ressources. Compte tenu de la croissance soutenue qu'a connue l'entreprise au cours du dernier exercice, LightYear doit réexaminer ses activités ce mois-ci afin de déterminer tout nouveau secteur opérationnel qui excéderait les seuils de 10 % applicables et qui, par conséquent, devrait être présenté dans le bilan d'ouverture et les premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS. |

Dernier rappel

D'abord, même si les états financiers annuels de 2010 seront préparés selon les PCGR du Canada, LightYear doit finaliser son dernier rapport de gestion annuel conformément aux PCGR du Canada et analyser l'étendue de toute quantification et information à fournir qui pourrait être requise.

En ce qui concerne ces deux points, LightYear a demandé conseil à Hugues Gardien, et celui-ci a alors préparé une liste des dix principaux éléments, selon le [guide publié par la CVMQ en novembre 2010](#) (disponible uniquement en anglais), à considérer par LightYear dans le cadre de la préparation de ses premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS. Veuillez vous reporter au prochain article pour consulter la liste préparée par Hugues Gardien concernant ces dix principaux éléments.

Enfin, le temps est venu de passer du processus de transition à l'application des IFRS. LightYear a fait des progrès importants tout au long du processus de transition et devra à présent s'assurer de se tenir à jour avec les « nouveaux PCGR ». Après discussion avec Hugues Gardien, LightYear a décidé de confier à Deloitte la gestion d'un centre d'excellence des IFRS afin d'être informée des principaux projets IFRS qui devraient être achevés au cours du premier semestre de 2011, ainsi que de toute autre mise à jour comptable concernant les IFRS!

Ainsi, le compte à rebours est terminé, mais nous vous transmettrons bientôt des nouvelles du centre d'excellence des IFRS de LightYear afin de vous tenir informés des prochains développements en matière d'IFRS, y compris en ce qui a trait aux aspects pratiques de l'application des IFRS. Voici un aperçu des prochaines publications qui vous mettront au courant de toutes nouvelles intéressantes du centre d'excellence :

- À partir de janvier, un numéro du bulletin Pleins feux sur les IFRS – Canada sera publié presque tous les mois;
- Un bulletin trimestriel présentant les mises à jour sur les IFRS en mouvance, de même que certains aspects pratiques à considérer par LightYear!

Dix éléments clés à considérer pour les sociétés ouvertes qui déposent leurs premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS

Comme les entités ayant une obligation d'information du public ont effectué le passage des PCGR du Canada aux IFRS le 1^{er} janvier 2011, nous avons pensé qu'il serait utile de rappeler les dix principaux points que nos clients devront avoir à l'esprit au cours du prochain exercice aux fins de la préparation de leurs premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS.

L'information qui suit est un résumé des dix éléments clés à considérer selon le [guide publié par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario \(CVMO\)](#) en novembre 2010 (disponible uniquement en anglais). Nous vous invitons à cliquer sur le lien donnant accès au guide pour obtenir de plus amples renseignements.



1. Modifications apportées aux principes comptables reconnus

- Décrire clairement les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des informations publiées afin que les investisseurs puissent facilement déterminer si l'information financière a été préparée selon les PCGR du Canada ou selon les IFRS.

2. Participation de l'auditeur aux dépôts réglementaires

- Bien que les lois sur les valeurs mobilières n'exigent pas l'examen ni l'audit des premiers états financiers intermédiaires, si un examen indépendant est effectué, tous les états financiers et toutes les notes complémentaires doivent également faire l'objet d'un examen; si ce n'est pas le cas, l'entité doit ajouter un avis à cet effet dans le rapport intermédiaire.
- Le premier rapport intermédiaire comprendra les informations supplémentaires requises en vertu d'IFRS 1 et des lois sur les valeurs mobilières.
- S'assurer que l'information financière publiée dans les trois premiers trimestres de 2011 (y compris l'information comparative de 2010) est exacte et qu'elle ne nécessitera aucun retraitement après l'audit annuel.

3. Report du rapport du premier trimestre pour les sociétés qui appliquent les IFRS pour la première fois

- Report de 30 jours pour le premier trimestre uniquement.

4. Conséquences découlant du dépôt d'états financiers après les dates limites

- Représente un manquement important aux lois sur les valeurs mobilières du Canada.

5. Présentation des états financiers selon les IFRS

- Les clients doivent évaluer l'incidence sur les règles relatives aux obligations d'information continue qui ont changé à des fins d'harmonisation avec les IFRS. Ces changements comprennent notamment l'obligation de présenter le bilan d'ouverture selon les IFRS à la date de transition aux IFRS.

6. Principales notes complémentaires à inclure dans le premier rapport intermédiaire selon les IFRS

- Le premier rapport intermédiaire selon les IFRS doit inclure suffisamment d'information pour permettre aux investisseurs de comprendre l'incidence de la transition aux IFRS sur les résultats publiés précédemment.
- La CVMO fournit des exemples de notes complémentaires portant notamment sur les principales méthodes comptables, un sommaire des exemptions et des choix effectués en vertu d'IFRS 1, le niveau de détail des états financiers, les notes explicatives et les informations comparatives. Veuillez consulter le guide pour de plus amples renseignements à ce sujet.
- Les émetteurs doivent inclure une déclaration sans réserve de conformité à IAS 34, Information financière intermédiaire dans leur premier rapport financier intermédiaire selon les IFRS.

7. Rapprochements exigés en vertu d'IFRS 1¹

- Les rapprochements suivants sont exigés :

| Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS pour les éléments suivants : | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capitaux propres : | Total du résultat global : |
| <ul style="list-style-type: none">• Au 1^{er} janvier 2010• Au 31 décembre 2010• Au 31 mars 2010 | <ul style="list-style-type: none">• Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010• Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 |

- Explication qualitative ou quantitative des ajustements importants apportés à l'état des flux de trésorerie par suite du passage des PCGR du Canada aux IFRS.
- Un exemple de rapprochement des capitaux propres est inclus dans le guide de la CVMO.

8. Rapport de gestion

Informations à fournir dans le rapport de gestion avant la transition aux IFRS

- Dans le rapport de gestion annuel, envisager de quantifier les changements prévus relatifs aux méthodes comptables, ou faire une déclaration selon laquelle l'incidence ne peut être estimée de façon fiable.

Informations à fournir dans le rapport de gestion après la transition aux IFRS

- Analyser si les changements dans les résultats publiés découlent de l'adoption de méthodes comptables différentes ou de changements dans les activités sous-jacentes de l'entreprise.

9. Attestation du chef de direction/chef des finances

- Le formulaire d'attestation standard a été modifié afin de refléter la terminologie IFRS; les émetteurs doivent donc s'assurer de déposer le formulaire d'attestation le plus récent avec leurs premiers documents établis selon les IFRS.

10. Prospectus et autres documents de placement

- Les indications qui précèdent s'appliquent aux états financiers et aux rapports de gestion présentés dans un prospectus.
- Y compris les modifications apportées aux principes comptables reconnus, l'intervention de l'auditeur sur des documents de placement et la présentation d'états financiers selon les IFRS dans des documents de placement.

¹ Dates applicables aux émetteurs dont l'exercice se termine le 31 décembre.

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS

Publications relatives aux IFRS

22 décembre 2010
Bulletin sur la clôture de 2010

Le Bureau mondial des IFRS de Deloitte a publié un nouveau numéro du bulletin *Pleins feux sur les IFRS*, intitulé *Clôture de 2010* (La version française sera disponible sous peu). Ce numéro spécial de *Pleins feux sur les IFRS* donne un aperçu des Normes internationales d'information financière nouvelles et révisées publiées par l'IASB ainsi que des interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IFRS Interpretations Committee, qui entrent en vigueur pour les années civiles se terminant en décembre 2010 et les périodes comptables subséquentes. Ce bulletin présente également une description sommaire de chaque norme et interprétation nouvelle et révisée, et fait le point sur l'avancement des projets de l'IASB.

16 décembre 2010
iGAAP 2011 - A Guide to IFRS Reporting
maintenant disponible

La quatrième édition de ce guide offre des lignes directrices détaillées pour les entités qui présentent leur rapport financier selon les IFRS. Non seulement cette nouvelle édition traite des exigences nouvelles et modifiées, mais elle reflète également l'expérience acquise dans la pratique dans le cadre du règlement de diverses questions relatives aux IFRS, et comprend beaucoup plus d'exemples que l'édition antérieure.

Il est possible de commander un exemplaire de ce guide sur le site www.lexisnexis.co.uk/deloitte.

(Surveillez notre prochaine version de iGAAP: IFRS in Canada, qui sera publiée sous peu!)

6 décembre 2010
États financiers modèles en IFRS pour 2010 reflétant l'adoption anticipée d'IFRS 9

Nous avons publié des [états financiers modèles en IFRS pour 2010](#) reflétant l'adoption anticipée d'IFRS 9. La version française sera disponible en ligne très prochainement. Pour en obtenir une copie dès maintenant, simplement nous écrire à l'adresse DeloitteIFRS@deloitte.ca.

Ces états financiers modèles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 illustrent l'application des exigences de présentation et d'informations à fournir en vertu des Normes internationales d'information financière pour une entité qui n'est pas un nouvel adoptant des IFRS. Ils illustrent également l'incidence de l'application d'un certain nombre de normes et interprétations nouvelles et révisées, dont [IFRS 9](#), Instruments financiers (dans sa version publiée en novembre 2009 et révisée en octobre 2010).



2 décembre 2010
Numéro de novembre du bulletin *Le point sur les IFRS*

Le Bureau mondial des IFRS de Deloitte a publié le numéro de novembre 2010 du bulletin *Le point sur les IFRS*, qui attire l'attention sur les principaux événements en matière d'information financière survenus au cours du mois. Le bulletin *Le point sur les IFRS* est publié mensuellement et permet de se tenir au courant des derniers développements importants concernant les IFRS, survenus au cours du mois.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les documents suivants :

- [Le point sur les IFRS – Novembre 2010](#)
- [Numéros précédents du bulletin Le point sur les IFRS](#) (en anglais)

28 novembre 2010
Questionnaire sur la conformité aux IFRS pour 2010

Le Bureau mondial des IFRS de Deloitte a publié le questionnaire sur la conformité aux IFRS pour 2010. Ce questionnaire de 329 pages résume les nouvelles exigences de comptabilisation et d'évaluation en vertu des IFRS, publiées depuis le 30 septembre 2010. Il peut également être utilisé aux fins de la conformité à ces prises de position. Veuillez [cliquer ici](#) pour accéder au questionnaire. La version française sera disponible sous peu.

24 novembre 2010
Liste de contrôle sur la présentation et les informations à fournir en vertu des IFRS pour 2010

Deloitte a publié la [version PDF](#) de sa liste de contrôle sur la présentation et les informations à fournir en vertu des IFRS pour 2010. La version française sera disponible sous peu.

Webémissions

Archivé :

Mise à jour de Deloitte : [Highlights from the AICPA National Conference on Current SEC & PCAOB Developments](#)

Découvrez les faits saillants de la conférence nationale de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) sur les faits nouveaux relatifs à la Securities and Exchange Commission (SEC) et au Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis. Cliquez sur le lien ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements et visionner l'enregistrement.

13 janvier 2011 :

[Administrateurs avertis – Au-delà de la conformité : Se préparer aux réunions de fin d'exercice du comité de vérification](#)

11h – 13h (HE)

La transformation des marchés financiers et de l'économie mondiale se poursuit; les sociétés et les conseils d'administration évoluent donc dans un environnement incertain qui se transforme rapidement. Certains changements réglementaires, comme l'adoption des IFRS sont imminents, alors que d'autres, par exemple, les changements des lois sur la dénonciation, pointent à l'horizon. La prochaine séance du programme Administrateurs avertis traitera des répercussions de ces problèmes et autres nouveaux problèmes sur les comités de vérification. Cliquez sur le lien ci-dessus pour de plus amples renseignements concernant l'inscription.

Apprentissage en ligne

Mai 2010

[Sur une note de 100 Comment évalueriez-vous vos compétences financières?](#)

Même si cet outil d'apprentissage en ligne a été publié au mois de mai 2010, nous avons pensé qu'il aiderait les comités de direction et de vérification à rafraîchir leurs connaissances financières à l'égard des PCGR du Canada actuellement en vigueur et des IFRS dans le cadre de la préparation des états financiers annuels selon les PCGR du Canada et en prévision des premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS. Le questionnaire d'évaluation de Deloitte met l'accent sur les compétences financières générales, y compris la capacité à comprendre les principes fondamentaux qui sous-tendent les pratiques de comptabilité financière et de présentation de l'information selon les PCGR en vigueur au Canada ainsi que les éléments importants des IFRS. Cliquez sur le lien ci-dessus pour accéder à l'outil d'apprentissage en ligne.

Académie Deloitte

Deloitte peut vous aider!

S'ils veulent conserver une longueur d'avance dans le domaine en constante évolution qu'est celui des normes canadiennes d'information financière, les professionnels de la comptabilité doivent suivre des formations pratiques, données par des praticiens qui possèdent l'expérience et le savoir-faire requis. Pour cela, ne cherchez pas plus loin, l'Académie Deloitte est votre partenaire idéal. Notre enseignement, fondé sur le partage des meilleures pratiques et l'étude de cas réels, vous dotera des outils nécessaires pour aider votre entreprise à naviguer sans encombre sur la mer agitée des PCGR du Canada. Dites-nous quels sont les sujets qui vous intéressent, à quel moment et à quel endroit vous souhaitez que nous les traitions, et nous concevrons et animerons pour vous un programme d'apprentissage parfaitement adapté aux besoins de votre organisation et de vos collaborateurs. Créez votre programme. L'Académie Deloitte vous offre une gamme complète de cours destinés aux professionnels de la comptabilité, que vous pouvez choisir selon trois options : « à la carte », de façon groupée sous la forme de programmes d'apprentissage ciblés ou dans leur totalité en optant pour notre programme complet. Nos formations se concentrent pour l'instant sur les Normes internationales d'information financière (IFRS). Nous élaborons actuellement d'autres cours qui porteront sur les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) et les Normes comptables pour le secteur public (NCSP). Tous nos programmes d'apprentissage sont donnés sur place et personnalisés selon vos besoins. Pour en savoir plus sur l'Académie Deloitte, nous vous invitons à communiquer avec votre associé au sein de Deloitte ou à nous écrire à l'adresse learningacademy@deloitte.ca.

Fichiers balados

9 décembre 2010 : [Fichier balado de Deloitte sur la comptabilisation des instruments financiers selon les IFRS : exposé-sondage sur la comptabilité de couverture](#)

Dans ce fichier balado (en anglais), Andrew Spooner, associé leader spécialisé dans la comptabilisation des instruments financiers selon les IFRS, et Kush Patel, directeur principal et depuis peu practice fellow de l'IASB, discutent de l'exposé-sondage de l'IASB sur la comptabilité de couverture. Ils discutent des principaux changements proposés et donnent un aperçu de l'incidence probable qu'ils auront dans la pratique. La discussion est animée par Robert Bruce. Le fichier balado peut être téléchargé en [cliquant ici](#) (35:18 minutes, 33 Mo) ou sur iTunes.

Tour d'horizon

Mises à jour et nouvelles canadiennes et internationales

20 décembre 2010 : L'IASB apporte des modifications à IFRS 1 et à IAS 12

Modification d'IFRS 1

L'IASB a publié deux modifications limitées d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS). Ces modifications font suite aux exposés-sondages publiés aux fins de commentaires en août et en septembre.

La première modification remplace les mentions d'une date ferme, à savoir le « 1^{er} janvier 2004 », par des mentions de la « date de passage aux IFRS », ce qui élimine, pour les entreprises qui appliquent les IFRS pour la première fois, la nécessité de retraiter les opérations de décomptabilisation qui ont eu lieu avant la date du passage aux IFRS. La deuxième modification fournit des indications sur la façon dont une entité doit présenter ses états financiers selon les IFRS après une période d'interruption attribuable au fait que sa monnaie fonctionnelle était l'objet d'une hyperinflation grave.

Les modifications apportées à IFRS 1 sont décrites dans l'exposé-sondage « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » et entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2011. L'adoption anticipée est permise.

Modification d'IAS 12

L'IASB a publié des modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ces modifications font suite à l'exposé-sondage publié aux fins de commentaires en septembre « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». IAS 12 impose à une entité d'évaluer les impôts différés liés à un actif selon que l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable de l'actif par voie d'utilisation ou par voie de vente. Il peut être difficile et subjectif d'évaluer si le recouvrement se fera par voie d'utilisation ou de vente lorsque l'actif est évalué au moyen du modèle de la juste valeur préconisé dans IAS 40, *Immeubles de placement*. La modification fournit une solution pratique au problème en introduisant la présomption que le recouvrement de la valeur comptable se fera, normalement, par voie de vente.

À la suite de ces modifications, SIC-21, *Impôts sur le résultat - Recouvrement des actifs non amortissables réévalués* ne s'appliquera plus aux immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur. Les modifications prévoient aussi l'intégration, dans IAS 12, des autres indications auparavant contenues dans SIC-21, qui a par conséquent été retiré. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, avec adoption anticipée permise.

9 décembre 2010 : L'IASB publie un exposé-sondage sur la comptabilité de couverture

L'International Accounting Standards Board a publié pour commentaires un exposé-sondage sur la comptabilisation des activités de couverture. Cet exposé-sondage propose des exigences d'information conçues pour faire en sorte que les sociétés rendent mieux compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers, ce qui permettra aux investisseurs de mieux comprendre l'incidence de ces activités sur les flux de trésorerie futurs.

Le modèle proposé est fondé sur des principes; il est conçu de manière à mieux relier la comptabilité de couverture aux activités de gestion des risques qu'entreprennent les sociétés pour couvrir leurs risques financiers ou autres. Pour de plus amples renseignements, [cliquez ici](#) (La version française devrait être publiée dans les prochaines semaines).



30 novembre 2010 : Mise à jour du rapport d'étape et du programme de travail de l'IASB

L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board (FASB) ont publié une mise à jour du [rapport d'étape](#) sur leurs travaux d'harmonisation (en anglais).

Le rapport présente une mise à jour sur les progrès en ce qui a trait au Protocole d'entente entre l'IASB et le FASB sur la convergence des IFRS et des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et confirme de nombreuses décisions prises lors de récentes réunions des conseils.

Le rapport confirme une date cible d'achèvement, soit juin 2011, ou avant dans le cas des projets prioritaires suivants :

- les projets conjoints sur les instruments financiers, la comptabilisation des revenus, les contrats de location, la présentation des autres éléments du résultat global et l'évaluation à la juste valeur
- les projets de l'IASB sur la consolidation et les contrats d'assurance.

Afin de respecter l'échéance de juin 2011, l'étude d'un certain nombre d'autres projets a été reportée après juin 2011 ou leur échéancier a été prolongé. Il s'agit de quatre projets conjoints, les aspects importants pour les sociétés de placement du projet de consolidation et d'un nombre de projets indépendants des deux conseils. Pour de plus amples renseignements, [cliquez ici](#) (en anglais).

Après la publication de la mise à jour du rapport d'étape en novembre 2010, l'IASB a publié une nouvelle version modifiée de son programme de travail au 20 décembre 2010 afin de tenir compte de la date d'achèvement cible de juin 2011 pour les projets prioritaires mentionnés précédemment. Pour consulter le programme de travail modifié sur le site Web de l'IASB, [cliquez ici](#) (en anglais).

29 novembre 2010 : Une autorité de réglementation canadienne donne des indications clés aux nouveaux adoptants

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) du Canada a [publié](#) dix éléments clés à considérer pour les sociétés ouvertes qui déposent leurs premiers états financiers intermédiaires selon les IFRS (disponible uniquement en anglais). Comme le Canada passe aux IFRS à compter de 2011, ce guide offre aux sociétés ouvertes canadiennes une série de points à considérer en prévision de leur transition. Bon nombre des points soulevés sont généraux et peuvent également être utiles aux nouveaux adoptants d'autres pays. Pour de plus amples renseignements, [cliquez ici](#).

Novembre 2010 : L'IASB publie un appel à commentaires pour obtenir des opinions sur les méthodes de transition et les dates d'entrée en vigueur pour certains de ses projets

L'IASB a publié un appel à commentaires pour obtenir l'avis des parties prenantes sur la mise en œuvre de nouvelles IFRS qu'il prévoit publier en 2011, et sur les dates auxquelles elles devraient entrer en vigueur. Le programme complet de l'IASB ainsi que le calendrier de publication des IFRS définitives ont retenu l'attention récemment. Les préparateurs ont exprimé leurs craintes à l'égard des ressources considérables nécessaires à la mise en œuvre d'un aussi grand nombre de nouvelles normes sur une période potentiellement courte. L'IASB a donc modifié son plan de travail en conséquence afin de donner la priorité à certains projets et d'en retarder d'autres. L'IASB met maintenant l'accent sur les dispositions de mise en œuvre et les dates d'entrée en vigueur des futures normes dans cet appel à commentaires. Pour de plus amples renseignements, [cliquez ici](#).

Personnes-ressources

National

Don Newell
416-601-6189
dnewell@deloitte.ca

Robert Lefrançois
514-393-7086
rlefrancois@deloitte.ca

Karen Higgins
416-601-6238
khiggins@deloitte.ca

Clair Grindley
416-601-6034
clgrindley@deloitte.ca

Cal Buss
416-874-3969
cbuss@deloitte.ca

Matthew Welchinski
416-601-5271
mwelchinski@deloitte.ca

Nicolette Yiannakis
416-775-7027
nyannakis@deloitte.ca

Peter Chant
416-874-3650
pchant@deloitte.ca

Tom Kay
416-874-4424
tkay@deloitte.ca

Atlantique

André Vincent
902-721-5504
avincent@deloitte.ca

Jacklyn Mercer
902-721-5505
jamercer@deloitte.ca

Jonathan Calabrese
506-663-6614
jcalabrese@deloitte.ca

Québec
Nathalie Tessier
514-393-7871
ntessier@deloitte.ca

Marc Beaulieu
514-393-6509
mabeaulieu@deloitte.ca

Richard Simard
418-624-5364
risimard@deloitte.ca

Maryse Vendette
514-393-5163
mvendette@deloitte.ca

Ontario

Tony Ciciretto
416-601-6347
tciciretto@deloitte.ca

Kerry Danyluk
416-775-7183
kdanyluk@deloitte.ca

Arthur Driedger
416-643-8226
adriedger@deloitte.ca

Éric Girard
613-751-5423
egirard@deloitte.ca

Steve Lawrenson
519-650-7729
slawrenson@deloitte.ca

Lynn Pratt
613-751-5344
lypratt@deloitte.ca

Manitoba

Susan McLean
204-944-3547
sumclean@deloitte.ca

Richard Olfert
204-944-3637
rolfert@deloitte.ca

Saskatchewan
Cathy Warner
306-565-5230
cwarner@deloitte.ca

Andrew Coutts
306-343-4466
ancoutts@deloitte.ca

Alberta

Steen Skorstengaard
403-503-1351
sskorstengaard@deloitte.ca

Anna Roux
403-503-1421
aroux@deloitte.ca

Paul Borrett
780-421-3655
paborrett@deloitte.ca

Colombie-Britannique

Tim Holwill
604-640-3009
tiholwill@deloitte.ca

Tom Kay
604-640-3106
tkay@deloitte.ca

Craig Fullalove
604-640-3008
cfullalove@deloitte.ca

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 700 personnes réparties dans 58 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte & Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.